

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME OUVRE SA SESSION EXTRAORDINAIRE SUR LA SITUATION DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

23 juillet 2014

Le Conseil des droits de l'homme a ouvert ce matin sa vingt-et-unième session extraordinaire, consacrée à la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

En début de séance, le Président du Conseil, M. Baudelaire Ndong Ella, a indiqué que la session extraordinaire, dont la convocation a été demandée par l'Égypte au nom du Groupe arabe, le Pakistan au nom du groupe de l'Organisation de la coopération islamique, et l'État de Palestine, a reçu le soutien de 22 États membres: Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gabon, Indonésie, Kazakhstan, Koweït, Maldives, Maroc, la Namibie, Pakistan, Pérou, Venezuela et Viet Nam. Seize États observateurs ont également appuyé cette demande: Afghanistan, Bahreïn, Brunei Darussalam, Égypte, Équateur, État de Palestine, Iran, Jordanie, Liban, Malaisie, Qatar, Sénégal, Soudan, Tunisie, Turquie et Yémen.

Le Conseil a entendu les déclarations liminaires de Mme Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ainsi que de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Mme Kyung-wha Kang; du Directeur ad-intérim des affaires juridiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Lance Bartholomeusz; et du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, M. Makarim Wibisono.

La Haut-Commissaire a notamment souligné que les civils ne devaient pas être ciblés et qu'il était impératif qu'Israël, le Hamas et tous les groupes armés palestiniens respectent strictement le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Comme dans les crises précédentes, ce sont les civils innocents de la bande de Gaza qui ont le plus souffert. Selon les premiers chiffres des établis par les Nations Unies, environ 74% des personnes tuées jusqu'ici étaient des civils, des milliers d'autres ont été blessés. Mme Pillay a exprimé l'espoir que les parties répondront positivement à la visite du Secrétaire général dans la région et à son appel en faveur d'un cessez le feu immédiat. La responsabilité est la première étape pour assurer que le cycle de violations des droits de l'homme et de l'impunité prendra fin.

Après que de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et le Directeur ad-intérim des affaires juridiques de l'UNRWA eurent décrit la situation humanitaire dans laquelle se trouve la population palestinienne du fait des hostilités, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés est intervenu au nom du Comité de coordination des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme pour demander des enquêtes rapides, indépendantes et efficaces sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les titulaires de mandat des procédures spéciales offrent leurs compétences dans le domaine des droits de l'homme pour aider à la conduite de ces enquêtes.

À titre de partie concernée, Israël a dénoncé la convocation de la session extraordinaire, qu'il a jugée contreproductive dans le cadre des efforts déployés pour mettre fin aux hostilités.

Le Ministre des affaires étrangères de la Palestine, M. Riad Malki, a pour sa part souligné que La communauté internationale devait assumer ses responsabilités et que le Conseil devait agir dès maintenant pour qu'Israël cesse immédiatement ses opérations. Une mission d'enquête devrait être établie pour examiner les violations des droits de l'homme perpétrées par Israël en effectuant une visite sur le terrain.

Dans le cadre du débat général, les intervenants ont appelé à l'arrêt immédiat des opérations israéliennes contre des civils et des cibles civiles dans la bande de Gaza, plusieurs demandant également que cessent les tirs de roquettes sur Israël par le Hamas et d'autres groupes armés. Plusieurs délégations ont appuyé la proposition de créer une commission d'enquête indépendante sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, composées de titulaires de mandats des procédures spéciales du Conseil.

Les délégations suivantes ont participé au débat général: Égypte (au nom du Groupe arabe), Pakistan,

(au nom de l'Organisation de la coopération islamique), Iran (au nom du Mouvement des pays non alignés), Éthiopie (au nom du Groupe africain), Italie (au nom de l'Union européenne et autres pays), Venezuela, Brésil, États-Unis, Irlande, Indonésie, Fédération de Russie, Algérie, Émirats arabes Unis, Argentine, Pakistan, Autriche, Arabie saoudite, Maldives, Koweït, Costa Rica, Philippines, Maroc, Inde, Mexique, Cuba, Chine, Royaume-Uni, Pérou, Afrique du Sud, Allemagne, Japon, Chili, République de Corée, France, Viet Nam. Trois États observateurs - le Qatar, la Turquie et l'Égypte - ont également pris la parole.

Le Conseil doit conclure cet après-midi, lors d'une séance qui commencera à 15 heures, les travaux de la session extraordinaire afin d'entendre les déclarations de délégations observatrices et d'organisations non gouvernementales, avant de se prononcer sur un projet de résolution dont il est saisi pour adoption. La documentation relative à la session extraordinaire est disponible sur la [page internet consacrée à la session](#).

Déclarations liminaires

MME NAVI PILLAY, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a souligné que, depuis qu'Israël a annoncé l'opération militaire «Coussin de protection», le 7 juillet dernier, la bande de Gaza a été soumise à un bombardement intensif quotidien depuis les airs, la terre et la mer, dont plus de 2100 frappes aériennes. Les hostilités ont entraîné la mort de plus de 600 Palestiniens, dont au moins 147 enfants et 74 femmes. Comme dans les deux crises précédentes en 2009 et 2012, ce sont les civils innocents de la bande de Gaza, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui ont le plus souffert. Selon les premiers chiffres établis par les Nations Unies, environ 74% des personnes tuées jusqu'ici étaient des civils, des milliers d'autres ont été blessés. Des centaines de maisons et des bâtiments civils, dont des écoles, ont été détruits ou gravement endommagés dans la bande de Gaza, et plus de 140 000 Palestiniens ont été déplacés. Deux civils israéliens ont également perdu la vie et entre 17 et 32 autres auraient été blessés à la suite d'attaques à la roquette et autres projectiles tirés depuis Gaza; 27 soldats israéliens ont été tués au cours des opérations militaires à Gaza. Les plus de 2900 tirs aveugles de roquettes et mortiers en provenance de Gaza par le Hamas et d'autres groupes armés a continué de menacer la vie des civils en Israël. Mme Pillay a de nouveau condamné ces attaques aveugles. Il est en outre inacceptable de placer des moyens militaires dans des zones densément peuplées et de lancer des attaques à partir de ces zones. Le droit international est clair - les actions d'une partie ne dispensent pas l'autre partie de la nécessité de respecter ses obligations en vertu du droit international.

Les civils ne doivent pas être ciblés, a poursuivi la Haut-Commissaire; il est impératif qu'Israël, le Hamas et tous les groupes armés palestiniens respectent strictement le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Mme Pillay a donné plusieurs exemples de situations qui indiquent une forte possibilité que le droit international humanitaire a été violé, y compris le ciblage choquant de sept enfants jouant sur une plage de Gaza, et a appelé à ce que chacun de ces incidents fasse l'objet d'une enquête approfondie et indépendante. Le respect du droit à la vie des civils, y compris les enfants, doit être une considération primordiale. Le non-respect de ces principes peut constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, estime Mme Pillay.

La Haut-Commissaire a demandé que le blocus de Gaza soit levé une fois pour toutes. Elle a également averti que la situation actuelle à Gaza masque un contexte de tensions accrues dans la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. La Haut-Commissaire a également exprimé sa préoccupation au sujet d'une augmentation importante des incitations à la violence contre les Palestiniens, notamment par le biais des médias sociaux. Seuls ceux responsables d'actes criminels peuvent légitimement être punis, nul ne devrait être soumis à des sanctions collectives. Israël a des obligations en tant que puissance occupante, et les Palestiniens et les Israéliens méritent mieux qu'une vie d'insécurité chronique et récurrente dans l'escalade des hostilités.

Mme Pillay a exprimé l'espoir que les parties répondront positivement à la visite du Secrétaire général dans la région et à son appel en faveur d'un cessez le feu immédiat. La responsabilité est la première étape pour assurer que le cycle de violations des droits de l'homme et de l'impunité prendra fin. Une paix durable ne pourra voir le jour qu'avec par le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine des deux côtés, et, finalement, à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination. Tous les civils morts et mutilés pèsent lourdement sur l'ensemble de nos consciences, a déclaré Mme Pillay, ainsi que le fait que tous nos efforts pour les protéger se sont soldés par de lamentables échecs. En conclusion, Mme Pillay a souligné que des entités disposant de davantage de pouvoirs, telles que le Conseil de sécurité et les États individuels qui ont une forte influence sur les parties à ce terrible et interminable conflit,

doivent faire beaucoup plus que ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour amener le conflit à une fin une fois pour toutes.

MME KYUNG-WHA KANG, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), a déclaré que depuis le 7 juillet, plus de 599 Palestiniens ont été tués dans la bande de Gaza et que 3504 Palestiniens ont été blessés à la suite du lancement de l'opération militaire israélienne «Coussin de protection». Dans la bande de Gaza, plus de 73% des tués étaient des civils, dont un tiers d'enfants. Des maisons occupées ont été bombardées, enterrant des familles entières sous les décombres. La moitié de la population du quartier de Chujaiya à Gaza ont fui leurs foyers au cours de bombardements intenses de l'armée israélienne le week-end précédent. Au moins 18 établissements médicaux, dont cinq centres de santé de l'UNRWA, ont été touchés par des frappes aériennes et des bombardements depuis le début des combats.

Le blocus de sept ans a détruit l'économie de Gaza, avec un taux de chômage élevé et la dépendance croissante de l'aide internationale. L'Organisation des Nations Unies assure l'alimentation de 67% de la population. Le mauvais état des infrastructures a été encore aggravé par le cycle actuel du conflit. La crise à Gaza risque fortement d'attiser la violence. Les agences humanitaires doivent obtenir un accès sûr et sans entraves aux personnes dans le besoin; une pause dans les combats est nécessaire et les attaques sur les installations médicales et le personnel médical doivent cesser. La communauté internationale et les parties au conflit doivent respecter leurs obligations.

M. LANCE BARTHOLOMEUSZ, Directeur ad-intérim des affaires juridiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), s'est dit alarmé et touché par l'escalade de la violence dans la bande de Gaza et par le terrible bilan humain et matériel parmi les civils, dont les réfugiés de Palestine. Beaucoup trop de vies ont été perdues et les traumatismes résultant des opérations militaires marqueront la population pour les années à venir. Les Palestiniens ordinaires vivent une profonde crise de confiance dans la capacité du droit international et des mécanismes internationaux à protéger les civils et à prévenir et à lutter contre les violations du droit international. Des milliers de personnes continuent de fuir vers des centres d'accueil gérés par l'UNRWA et par ses partenaires. Au 22 juillet, environ 118 000 Palestiniens avaient trouvé refuge dans 77 écoles de l'UNRWA, ce qui représente environ 6% de la population de Gaza et le double du pic atteint au cours du conflit de 2008-2009.

En outre, a poursuivi M. Bartholomeusz, le conflit n'a pas épargné les locaux de l'UNRWA, dont 77 ont été endommagés par les raids aériens et autres tirs, ce qui est totalement inacceptable. Toutes les parties au conflit doivent respecter en tout temps la neutralité et l'inviolabilité des locaux de l'UNRWA. La situation de la population de Gaza et des réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza est devenue complètement insoutenable. Le blocus illégal d'Israël a aggravé la pauvreté et l'aquifère de Gaza sera contaminé pour les trois ou quatre prochaines années, rendant la bande de Gaza invivable. Aujourd'hui, s'y ajoutent l'intensité des bombardements, les combats et les craintes immédiates pour la sécurité et la survie.

M. MAKARIM WIBISONO, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, au nom du Comité de coordination des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, a exprimé sa consternation face aux nombreux tués, blessés et déplacés, ainsi qu'à la destruction résultant de la reprise des hostilités entre Israël et le Hamas et autres groupes armés palestiniens dans la bande de Gaza occupée. Depuis le début des hostilités, de courageux défenseurs et organisations des droits de l'homme qui travaillent souvent au péril de leur sécurité ont documenté et exposé certaines de ces violations. Les bombardements israéliens font également des dommages sur les infrastructures vitales et, selon les témoignages, un hôpital de Deir El Balah a été touché par une frappe aérienne qui a tué au moins quatre personnes et en a blessé 16. Le Rapporteur spécial a ajouté que les discours de haine et d'incitation à la haine et à la violence ont atteint des niveaux sans précédent, y compris de personnalités officielles et dans les médias sociaux de tous les côtés. Cela ne peut pas être toléré, doit être condamné sans réserve et traité comme des infractions pénales passibles de sanctions pénales. Par ailleurs, le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation ne peut justifier le lancement de milliers de roquettes et de mortiers contre des civils israéliens. À leur tour, les tirs de roquettes ne peuvent pas justifier l'usage disproportionné par Israël de moyens aériens, maritimes et terrestres contre des cibles situées au milieu d'une population de 1,7 millions de personnes piégées dans l'une des zones les plus densément peuplées du monde. Les experts des droits de l'homme du Conseil sont profondément préoccupés que la population de Gaza voit se détériorer encore davantage ses conditions de vie déjà précaires de survie en raison du blocus.

Les titulaires de mandat lancent un appel à toutes les parties au conflit à mettre fin à ce cycle

destructeur de violence et de reprendre les négociations visant à trouver une solution juste et pacifique. Ils les invitent à respecter les principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Ils rappellent que l'attaque aveugle et disproportionnée contre des centres peuplés constitue un crime de guerre. Les auteurs de tels actes, ainsi que d'autres violations des droits de l'homme, doivent être tenus responsables. Les experts des droits de l'homme de l'ONU demandent des enquêtes rapides, indépendantes et efficaces sur toutes les allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Ils offrent leurs compétences dans le domaine des droits de l'homme pour aider à la conduite de ces enquêtes qui devraient être guidés par les principes d'indépendance, d'objectivité, d'impartialité et de crédibilité. Ils se félicitent de l'invitation permanente qui leur est adressée par l'État de Palestine et sont disposés à offrir leur expertise sur l'ensemble des questions relatives aux droits de l'homme pour aider les autorités palestiniennes et israéliennes dans ce domaine. À cette fin, ils demandent aux gouvernements d'Israël et de l'État de Palestine à leur accorder un accès rapide et sans entrave à toutes les zones touchées dans le territoire palestinien occupé et en Israël, et appellent à la coopération des autorités compétentes en la matière. Les experts demandent en outre instamment à Israël et à l'Égypte de permettre le libre accès à l'aide humanitaire à tous les civils et les zones touchées, et à mettre fin au blocus illégal.

Parties concernées

M. EVIATAR MANOR, Représentant permanent d'Israël, a qualifié la convocation de cette session extraordinaire d'erronée, mal conçue et contre-productive dans le cadre des efforts déployés pour mettre fin aux hostilités. Certains membres du Conseil exigent réagissent contre Israël pour détourner l'attention de leurs propres violations des droits de l'homme. Soumis à 2000 roquettes pleuvant sur Tel Aviv, Jérusalem et Beer Sheva depuis les airs et aux attaques meurtrières de cellules terroristes sous les villages israéliens, que peuvent faire les Israéliens partisans de la vie que de réagir et se défendre? Le Hamas a commencé à tirer des roquettes sur les villes et villages peu après avoir enlevé et tué trois adolescents israéliens; dans les semaines qui ont suivi, Israël a fait preuve de retenue. Mais avec 300 roquettes par jour indistinctement tirées sur des civils israéliens, Israël n'avait d'autre choix que de répondre. Tout pays a le devoir de se défendre et ce principe est inscrit dans le droit international, et tout autre pays dans le monde aurait fait de même. M. Manor a ajouté que le Conseil et la Haut-Commissaire avaient lamentablement échoué à protéger les droits de l'homme des Israéliens.

Le Hamas a commis des crimes de guerre en tirant des roquettes et des missiles à l'aveugle sur les villes et villages israéliens et en construisant des tunnels de Gaza en Israël pour attaquer des villages et enlever et tuer des Israéliens. M. Manor a souligné que 2000 roquettes tirées sont 2000 crimes de guerre. La dissimulation cynique de roquettes dans les écoles de l'UNRWA par le Hamas est également un crime de guerre. La retenue dont a fait preuve Israël a été accueillie par l'agression du Hamas; Israël a accepté le cessez-le-feu sous médiation égyptienne mais le Hamas l'a rejeté purement et simplement, ainsi que d'autres efforts. Dans ces conditions, Israël n'a pas d'autre choix que de commencer les opérations au sol à Gaza. Israël détruira l'infrastructure militaire du Hamas, mais les civils de Gaza ne sont pas les ennemis d'Israël. En conformité avec les exigences du droit international, l'armée israélienne ne vise que des cibles militaires du Hamas. Israël regrette profondément les pertes civiles causées par ses opérations et a déjà lancé ses propres enquêtes. M. Manor a conclu que le Conseil pourrait retrouver son autorité morale en condamnant sans équivoque le Hamas et en rejetant une résolution unilatérale. Le Conseil n'empêchera pas Israël d'exercer son droit à l'autodéfense.

M. RIAD MALKI, Ministre des affaires étrangères de la Palestine, a déclaré que le peuple palestinien souffre depuis 1948, et que depuis plus de deux semaines maintenant, les civils palestiniens sont exposés à des bombardements, à des frappes maritimes et aériennes, ainsi qu'à une invasion terrestre. Le droit fondamental à la vie des Palestiniens a été gravement mis en péril. Des enfants palestiniens jouant sur les plages ont été tués par les forces d'occupation. Des familles entières ont été décimées, des journalistes et des équipes médicales ont été ciblés. Depuis le début des attaques, plus de 630 civils ont été tués. Les infrastructures ont été détruites, y compris l'approvisionnement en eau, les routes et les réseaux de communication. La force d'occupation vise des centres médicaux dans la bande de Gaza, ainsi que des lieux de culte musulmans et chrétiens.

Les actions d'Israël dans le territoire palestinien occupé sont une violation flagrante du droit humanitaire international et des Conventions de Genève, et consistent à punir massivement 1,8 millions de citoyens de Gaza. Israël doit être tenu pour responsable de ses crimes; l'impunité dont il a bénéficié jusqu'ici l'a encouragé à répéter ses actions. Combien de martyrs devront-ils mourir avant qu'Israël mette fin à ces actions? La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et le Conseil doit agir dès maintenant pour qu'Israël cesse immédiatement ses opérations. Une mission d'enquête devrait être établie pour examiner les violations des droits de l'homme perpétrées par Israël; elle devrait effectuer une visite sur le terrain et comprendre des titulaires de mandat de procédures spéciales. Il est grand

temps de mettre fin à l'occupation israélienne du territoire palestinien, a conclu le ministre.

Débat général

L'Égypte, au nom du Groupe arabe, a exprimé son inquiétude devant l'attaque brutale lancée par la puissance occupante au cours du dernier mois. Israël a assiégé Gaza avec des armes sophistiquées, visant les maisons et les établissements de santé, causant un grand nombre de victimes, des blessés et des déplacements de populations. Le Groupe arabe et d'autres ont demandé cette session extraordinaire pour rappeler à la communauté internationale ses responsabilités devant l'ampleur des violations des droits de l'homme contre la population de Gaza. Le projet de résolution qui est soumis au Conseil appelle à l'établissement d'une commission indépendante d'enquête sur ces violations.

Le Pakistan, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a déclaré à l'agression qui est menée en toute impunité dans la bande de Gaza n'est que la poursuite de violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme commises par Israël, puissance occupante. Ses crimes odieux doivent faire l'objet d'un examen approfondi et il faut veiller à ce que ses auteurs rendent des comptes en mettant en place une commission d'enquête. L'OCI appelle également à la reprise de la conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève.

L'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, a condamné dans les termes les plus forts les violations généralisées et systématiques par Israël des principes fondamentaux du droit international. Le Mouvement est profondément déçu par l'incapacité du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités pour mettre fin à l'agression illégale d'Israël. Il est devenu nécessaire qu'une commission d'enquête internationale enquête sur toutes les violations afin de mettre fin à l'impunité.

L'Éthiopie, au nom du Groupe africain, a déploré le récent conflit dans la bande de Gaza et les régions avoisinantes, et toutes les formes d'attaques contre des civils et des infrastructures publiques. Israël est appelé à mettre fin à toutes les attaques contre les civils et à mettre fin au blocus illégal contre les Palestiniens. Les attaques contre Israël depuis la Palestine doivent également cesser. La communauté internationale doit déployer des mesures supplémentaires pour protéger le bien-être du peuple de Palestine et soutenir leur lutte pour l'autodétermination.

L'Italie, au nom de l'Union européenne et pays associés, a condamné la perte de centaines de vies parmi les civils et a appelé à une cessation immédiate des hostilités à Gaza. Il a salué et appuyé les efforts déployés par les partenaires régionaux, en particulier l'Égypte. L'Union européenne condamne fermement les tirs aveugles de roquettes sur Israël par le Hamas. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à se défendre, l'Union européenne souligne également que l'opération militaire israélienne doit être proportionnée et conforme au droit international humanitaire.

Le Venezuela a condamné la violation flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire par «l'élite politique et militaire d'Israël». Israël a cherché à exterminer le peuple palestinien et à le priver définitivement de son héritage historique. Les actions d'Israël constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Le terrorisme d'État est devenu une pratique quotidienne de la puissance occupante. Le Venezuela demande que le blocus brutal contre le peuple palestinien soit immédiatement levé et que l'aide humanitaire soit autorisée à accéder à la population.

Le Brésil a fermement condamné le bombardement israélien de Gaza ainsi que les tirs de roquettes et de mortiers depuis Gaza sur Israël, ainsi que le placement d'armes dans des écoles abandonnées. Israël ne peut se dérober à ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire de protéger la population civile palestinienne. L'occupation israélienne illégale est la principale cause des violations des droits de l'homme en Palestine. Le Brésil estime qu'une commission d'enquête internationale indépendante s'impose.

Les États-Unis ont souligné que le pays avait intensivement œuvré, avec d'autres, pour assurer le retour au cessez-le-feu de novembre 2012 entre Israël et le Hamas. Les États-Unis exigent que le Hamas cesse immédiatement ses tirs de roquettes contre Israël. Ils soutiennent le droit d'Israël à l'autodéfense, mais sont préoccupés par le nombre croissant de victimes civiles dans la bande de Gaza. Les États-Unis sont fermement engagés en faveur de l'existence d'Israël en tant qu'État juif et démocratique, et de la création d'un État palestinien indépendant.

L'Irlande s'est dite consternée par la recrudescence de la violence à Gaza et en particulier le niveau très élevé et inacceptable de victimes civiles. Il semble clair qu'aucune des deux parties ne se préoccupe suffisamment des conséquences de leurs actions sur des civils innocents. L'Irlande félicite les pays qui œuvrent en faveur d'un cessez-le-feu, en particulier l'Égypte. Elle reconnaît le droit d'Israël à défendre

ses citoyens mais ce droit ne doit pas nier les droits des autres. L'Irlande a appuyé la conduite d'une enquête appropriée sur les violations du droit international dans les territoires palestiniens occupés.

L'Indonésie a été bouleversée par la gravité des souffrances de la population palestinienne et a fermement condamné la campagne militaire aveugle et disproportionnée qu'Israël mène contre elle. Israël détient la puissance, mais cela ne lui donne pas tous les droits. L'indifférence et le manque de responsabilité face aux violations du droit international ne feraient que renforcer la culture de l'impunité et conduire à la réapparition de la violence. L'Indonésie est en outre profondément troublé que les difficultés - voire impossibilité - d'accès de la population aux produits de première nécessité.

La Fédération de Russie est profondément troublée par l'aggravation de la situation dans la bande de Gaza, en particulier les souffrances subies par les civils innocents comme les femmes et les enfants. Plus de 600 Palestiniens ont été tués depuis le début des combats. Mais la Russie est également préoccupée par le bombardement de cibles civiles israéliennes par les combattants du Hamas et d'autres groupes. La Russie soutient les efforts de médiation de l'Égypte, qui pourraient servir de base pour un accord de cessez-le-feu. La situation actuelle est une autre preuve que le statu quo n'est pas tenable et que toute solution doit être élaborée en collaboration avec les États arabes.

L'Algérie a fermement condamné l'agression immorale par Israël contre des Palestiniens méprisés qui vivent dans l'isolement, sous les yeux du monde entier. Elle est choquée par l'ampleur de la destruction systématique des infrastructures et des lieux de culte. La dernière étape du crime commis par Israël s'expose devant l'ensemble de la communauté internationale - comment le massacre et l'assassinat d'innocents peut-il être justifié au nom de la légitime défense? L'Algérie espère que le projet de résolution soumis au Conseil sera adopté par consensus.

Les Émirats arabes unis ont condamné les violations flagrantes des droits du peuple palestinien par Israël, et le massacre perpétré dans la bande de Gaza. La puissance occupante doit mettre fin immédiatement à son agression et être tenue responsable de toutes les pertes de vies humaines. Par ailleurs, toutes les parties concernées doivent appuyer l'initiative de l'Égypte pour un cessez-le feu. Les Émirats arabes unis, en partenariat avec l'UNRWA, fournissent une aide humanitaire d'urgence à Gaza, et appellent la communauté internationale à fournir également son soutien.

L'Argentine a exprimé sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, qui a causé la mort de centaines de civils, dont un nombre important d'enfants, dans ce qui constitue une grande tragédie qui appelle la mobilisation de la communauté internationale. Le droit à la vie et le droit à l'intégrité physique des personnes ont été violés. Le Conseil, en collaboration avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, doit envoyer un message clair que les hostilités et les violations des droits de l'homme doivent cesser.

Le Pakistan soutient un règlement juste, pacifique et durable de la question palestinienne à travers une création d'un État palestinien indépendant et viable sur la base des frontières d'avant 1967. Le refus catégorique d'Israël d'accepter une solution équitable est la cause de la spirale sans fin de violence et d'effusion de sang dans la région. La punition collective disproportionnée infligée au peuple palestinien équivaut à un génocide, estime le Pakistan. Le pays appelle à la mise en place immédiate d'une commission d'enquête indépendante en vue d'assurer que les responsables rendent des comptes.

L'Autriche a condamné à plusieurs reprises les attaques aveugles menées par le Hamas contre des cibles civiles en Israël, mais les opérations militaires israéliennes continuent d'imposer aux civils palestiniens un tribut inacceptable. Les civils doivent être protégés, les travailleurs médicaux et les hôpitaux doivent être épargnés. En outre, le flux de fournitures humanitaires à Gaza doit être assuré. Les parties au conflit sont appelées à se conformer à toutes les normes internationales des droits de l'homme et du droit humanitaire.

L'Arabie saoudite a déclaré que le Conseil se réunit alors que le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à prendre une décision pour sauver le peuple palestinien de la bande de Gaza contre les attaques de l'armée israélienne. Malgré les efforts courageux de la Haut-Commissaire, Israël continue de violer les droits de l'homme du peuple palestinien dans des actions qui constituent des crimes de guerre. L'Arabie saoudite se tient fermement aux côtés du peuple palestinien et appuie l'initiative égyptienne pour parvenir à un cessez-le feu.

Les Maldives ont estimé que le Conseil aurait dû prendre des mesures plus tôt sur cette question. Les atrocités commises par Israël violent toutes les normes du droit international, notamment du droit humanitaire. Les Maldives appellent Israël à commencer à protéger la vie et la dignité humaine et à se retirer immédiatement de la bande de Gaza. Israël prétend que ses actions sont menées en état de

légitime défense, mais quel danger représentait pour lui les quatre jeunes garçons jouant sur la plage de Gaza? Maintes et maintes fois la communauté internationale a manqué l'occasion de prendre des mesures sur la Palestine; elle a failli à ses devoirs envers une population, mais aussi envers l'ensemble de l'humanité.

Le Koweït a déclaré que des dizaines de milliers de civils non armés avaient dû fuir leurs maisons à cause des engins de mort d'Israël. L'agression israélienne contre la bande de Gaza est disproportionnée et a des conséquences sur l'approvisionnement en eau potable, en électricité et sur d'autres services de base nécessaires à la vie. Le Koweït a annoncé une aide d'urgence d'un montant de 10 millions de dollars et a appelé à une aide humanitaire urgente pour Gaza. Le Conseil doit assumer sa responsabilité de protéger les droits du peuple palestinien contre le recours à la force par la puissance occupante. La crédibilité du Conseil est en cause.

Le Costa Rica, pays sans armes épris de paix, a catégoriquement condamné les attaques en cours contre la population civile de la bande de Gaza et a appelé au dialogue et à la réconciliation. Le Costa Rica exhorte toutes les parties à s'entendre sur un cessez-le feu. Le Costa Rica a condamné les attaques menées par des militants palestiniens contre des cibles israéliennes, mais aussi le recours disproportionné à la force militaire par les forces israéliennes dans la bande de Gaza. Seul l'engagement de toutes les parties en faveur de la paix pourra apporter une solution durable.

Les Philippines sont gravement préoccupées par l'escalade de la violence en raison des opérations militaires disproportionnées des forces armées israéliennes, ainsi que des attaques de roquettes par des groupes armés palestiniens, qui constituent des violations graves des normes internationales dans le domaine des droits de l'homme. Les Philippines ont appelé les parties concernées à permettre la livraison sans entrave de l'aide humanitaire, en particulier les fournitures alimentaires et médicales. Les Philippines ont réaffirmé leur appui à la mise en œuvre d'une solution fondée sur deux États.

Le Maroc a fermement condamné l'opération israélienne qui a fait des centaines de morts et causé des dégâts matériels importants. L'attaque contre Gaza fait partie d'une série d'attaques organisées visant à empêcher tout progrès vers un règlement juste du conflit palestinien. Israël a franchi les limites de la morale, car rien ne saurait justifier les attaques contre des femmes et des enfants ou les tirs contre des ambulances. Le Conseil devrait établir une commission d'enquête indépendante afin d'assurer que des comptes soient rendus pour les crimes commis.

L'Inde a exprimé sa profonde préoccupation face à l'escalade soudaine de la violence dans la bande de Gaza et appuie tous les efforts pour un cessez le feu immédiat. Il est également préoccupé par la violence exercée par des acteurs non étatiques de la région qui font obstacle au processus de paix. L'Inde a dit son engagement constant auprès de la Palestine, et rappelé que la solution à la question palestinienne consiste à établir un État souverain, indépendant, viable et uni de Palestine dans les frontières reconnues et vivant en paix aux côtés d'Israël, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Mexique a condamné les tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et le recours à la violence dans la bande de Gaza. Le Mexique s'est dit particulièrement préoccupé par des informations sur des attaques contre des hôpitaux et des maisons de civils, ce qui est contraire au droit international. Le Mexique a indiqué qu'il voterait en faveur du projet de résolution qui est soumis au Conseil, même s'il n'estime pas pertinent à ce stade d'établir une mission d'établissement des faits, qui a peu de chances de créer les conditions nécessaires à la reprise des négociations directes qui sont vitales entre Israël et la Palestine.

Cuba a déclaré que le droit à la vie - le plus important des droits de l'homme - a été une fois de plus violé de manière flagrante dans les territoires palestiniens occupés par les forces militaires d'Israël. La nouvelle pratique d'avertissement habitants à quitter leurs maisons avant qu'une bombe ne les détruise est grotesque et une violation flagrante du droit international humanitaire. Le génocide contre le peuple palestinien doit cesser et les responsables doivent répondre de leurs crimes.

La Chine constate avec une profonde douleur et préoccupation les attaques israéliennes contre les civils palestiniens, qui ont causé d'énormes pertes de vies humaines. La Chine a appelé toutes les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il est très important de conclure un cessez-le feu maintenant, de mettre un terme à l'offensive terrestre et au lancement de missiles. La Chine a appelé toutes les parties concernées à revenir à la table de négociation; un envoyé spécial de la Chine se trouve actuellement dans la région, engagé dans une diplomatie itinérante intensive. Israël, en tant que partie la plus forte dans le conflit, doit faire le premier effort pour venir à la table des négociations.

Le Royaume-Uni a condamné les attaques abominables menées par le Hamas et d'autres militants, et

soutenu le droit d'Israël à prendre des mesures pour se défendre. Mais l'usage de la force doit être proportionné. Les deux parties doivent faire tout leur possible pour désamorcer la situation et soulager les souffrances des populations civiles. Le Gouvernement britannique a pour sa part augmenté son financement face à l'aggravation de la situation humanitaire. La priorité urgente consiste à mettre fin à la violence. À cet égard, le nouveau Ministre britannique des affaires étrangères, M. Philip Hammond, est actuellement dans la région.

Le Pérou a exprimé à plusieurs occasions sa profonde préoccupation face à la situation au Moyen-Orient, en particulier face à l'utilisation aveugle de la force par Israël contre la bande de Gaza. En même temps, tout acte de terrorisme devrait être condamné. Le Pérou souligne également que la population civile doit être assurée de pouvoir recevoir des soins médicaux et il faut garantir des couloirs humanitaires. Plus de 70% des victimes à Gaza étaient des civils. La population civile a été gravement touchée et n'a pas accès aux services essentiels. Il est grand temps que la communauté internationale agisse.

L'Afrique du Sud a déclaré la session extraordinaire a lieu à un moment critique alors que l'on assiste au siège de la bande de Gaza et à l'usage disproportionné de la force par l'armée israélienne, qui doit cesser immédiatement la punition collective des Palestiniens. L'Afrique du Sud a également condamné les tirs de roquettes par le Hamas sur Israël, qui met en danger la vie de civils innocents. L'Afrique du Sud est préoccupée par l'incapacité continue du Conseil de sécurité à intervenir de manière décisive pour alléger les souffrances du peuple palestinien. Le moment est venu pour les partisans de la solution fondée sur deux États à exercer une pression sur toutes les parties pour trouver une solution durable à la crise.

L'Allemagne a fermement condamné la poursuite des tirs de roquettes à partir de Gaza sur Israël par le Hamas et elle est consternée par l'utilisation des civils de Gaza comme boucliers humains par le Hamas et d'autres militants. Israël a le droit de défendre sa population contre les attaques criminelles et injustifiables, mais ce faisant, il doit agir proportionnellement et assurer la protection des civils en toutes circonstances. Une conséquence de la crise actuelle doit être de favoriser la recherche des moyens de soulager la situation humanitaire à Gaza et d'améliorer ses perspectives économiques.

Le Japon a regretté que, malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour un cessez-le-feu, des militants palestiniens n'ont pas accepté les efforts internationaux. Le Japon exhorte toutes les parties à s'abstenir d'un recours excessif à la force pour empêcher les victimes civiles. Après une pause humanitaire obtenue grâce aux efforts de médiation de l'Organisation des Nations Unies le 17 juillet, il est essentiel que toutes les parties continuent de coopérer pour réaliser un accès humanitaire sans entrave dans la région.

Le Chili a exprimé sa consternation face à l'usage de la force par Israël contre des zones densément peuplées de Gaza, ainsi que le lancement de roquettes par le Hamas contre des cibles civiles israéliennes. Le libre accès de l'aide humanitaire pour la population doit être assuré. Le blocus de Gaza avait déjà eu des effets très négatifs sur la population depuis des années. Le Chili s'est félicité des bons offices du Secrétaire général et de l'Égypte pour trouver les moyens de mettre fin à la crise.

La République de Corée est gravement préoccupée par les lourdes pertes de vies civiles en Palestine, ainsi que par les souffrances insupportables qu'est forcée d'endurer la population civile. La situation dans la bande de Gaza était déjà désastreuse avant même le commencement des combats actuels. La République de Corée est également profondément préoccupé que les divers efforts internationaux menés pour parvenir à un cessez-le-feu n'aient pas encore abouti. La République de Corée demande à toutes les parties à faire preuve de retenue.

La France a déclaré que la priorité immédiate doit être la conclusion d'un cessez-le-feu, sur la base de la proposition égyptienne endossée par la Ligue arabe. Il n'est pas acceptable qu'un pays soit menacé par des roquettes. Il n'est pas non plus acceptable que la riposte israélienne suscitée par ces tirs ait coûté la vie à plus de 600 Palestiniens dont une majorité de civils. Certes Israël cherche à cibler le Hamas, que la France et ses partenaires européens ont reconnue comme terroriste, mais le bilan humain témoigne d'un usage excessif de la force contraire au droit international humanitaire. La France souligne par ailleurs qu'il importe d'associer étroitement l'Autorité palestinienne, partenaire de la paix d'Israël, aux efforts de sortie de crise. Il faut, enfin et surtout, œuvrer à une relance des négociations de paix sur la base des paramètres internationaux agréés en vue de création de deux États vivant côte à côte et en sécurité.

Le Viet Nam a déclaré que la mort de civils innocents, en particulier des femmes et des enfants, dans les territoires palestiniens occupés était inacceptable. Le Viet Nam partage la profonde préoccupation de la communauté internationale, exprimée dans la déclaration du Secrétaire général de l'ONU le 20 juillet. Un cessez-le-feu, et non la poursuite de la violence, aiderait la reprise des pourparlers de paix et la

promotion d'un environnement sûr et sécurisé pour la jouissance des droits de l'homme des populations de la région. Le Viet Nam a appelé à la coopération plutôt que la confrontation, à la paix et la sécurité pour chacun et pour tous, ni plus ni moins.

États observateurs

Le Qatar a condamné dans les termes les plus forts la mort de civils non armés par la puissance occupante, Israël, et la punition collective des Palestiniens, qui constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Gaza est une prison à ciel ouvert et les civils n'ont nulle part où fuir, comme l'illustre le terrible massacre du quartier Chujaiya. Il a appelé à la levée du blocus de Gaza.

La Turquie a déclaré que le Conseil aurait dû réagir beaucoup plus tôt à cette crise. En poursuivant les massacres et autres actes inhumains de punition collective, «Israël continue de semer la haine dans la région». Les attaques inacceptables d'Israël, avec l'approbation tacite de champions autoproclamés des droits de l'homme, ont des conséquences dévastatrices non seulement pour les civils palestiniens innocents, mais aussi sur les droits de l'homme en général et le droit humanitaire.

L'Égypte a condamné les récentes attaques israéliennes qui ont fait des centaines de tués et des milliers de blessés. Israël, en tant que puissance occupante, doit veiller à ce qu'aucune force excessive ne soit exercée et à garantir le bien-être des Palestiniens. L'initiative égyptienne devrait être soutenue en tant que moyen de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien. L'Égypte rappelle par ailleurs qu'elle a ouvert le passage de Rafah dès les premiers jours de l'intervention.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HRC14/097F